

# CHSCT Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail

Ne pas perdre sa vie à la gagner



## Expertise Risques Graves



**Sous peu commencera l'expertise du cabinet DEGEST.**

Pour rappel, cette expertise, demandée en CHSCT le 14 décembre 2011, a fait l'objet de toutes les procédures possibles par l'entreprise pour tenter de s'y opposer, pour tenter de remettre en cause de leur point de vue, l'existence même de risques graves (agressions), de stress, de souffrance au travail ! En 2012 le TGI annule la délibération du CHSCT. En 2013 la cour d'appel confirme cette décision du TGI et en 2015 la cour de cassation casse et annule l'arrêt de la cour d'appel. Au final, en 2016 la cour d'appel de renvoi déboute la SNCF de sa demande, mettant ainsi un point final à une aventure épique ou la SNCF aura tout fait pour ne pas reconnaître que notre travail est stressant et source de souffrance !

Cette expertise par le cabinet DEGEST durera plusieurs mois et aura pour mission d'évaluer les risques graves au sein de l'UPT de PSL.

Risques graves révélés par des situations de stress et de souffrance au travail, vécus par les agents de conduite. Cette expertise sera basée sur le volontariat, au travers d'une partie représentative des ADC de notre périmètre (une quarantaine d'agents). Elle vise à déterminer le sentiment d'insécurité (incivilités, présence de voyageurs dans les W pour cause de VAE non faites, dysfonctionnement matériels et infrastructures avec leur conséquences ...) et la souffrance au travail (accidents de personnes, commande du personnel, roulements, congés, mutations, traitements inéquitables.....) de notre quotidien.

Le cabinet DEGEST aura en cela accès aux locaux, à la documentation, aux responsables et aux salariés impactés.

Le CHSCT reste disponible pour toutes informations.

